



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 2 février à 19h30

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, et le deux du mois de FEVRIER, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni en mairie, salle Marianne.

Secrétaire de la séance : Mme Isabelle GIL.

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Pierre-Yves PERRACHON, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Stéphanie THOMAS, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAY, M. Guillaume BOUCHACOURT, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT, Mme Laetitia CARRACO, Mme Sylvie GIRARDIN.

Excusés : Mme Martine CHAMPALE (pouvoir à Bernard PETIT), M. Carlos ESTEVES (pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO), Mme Christiane MOUNIER (pouvoir à Sandrine JAILLOUX).

Le quorum est atteint.

Le Maire présente les nouvelles recrues de la mairie, à savoir :

- Maëllys PIN-MONNIER, chargée de communication ;
- Joanna NOGUEIRA, gestionnaire RH.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la bienvenue à ces nouvelles collaboratrices au sein des services municipaux.

Le Maire introduit ensuite la séance de Conseil par les propos liminaires suivants :

Chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de vous adresser de nouveau mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Je vous souhaite à tous une très bonne année 2026, remplie de santé, de bonheur et de réussite, tant sur le plan personnel que professionnel. Que cette année soit également l'occasion de voir notre belle commune continuer à évoluer et à prospérer.

Aujourd'hui, nous nous réunissons pour notre premier conseil municipal de l'année, mais ce conseil revêt une importance particulière, car il s'agit également du dernier de notre mandat. Six années se sont écoulées depuis notre élection, et je tiens à prendre un moment pour réfléchir ensemble au chemin que nous avons parcouru.

C'est un moment propice pour faire le bilan de notre action collective et célébrer tout ce que nous avons accompli.

Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à chacun d'entre vous, à mes adjoints et à tous les conseillers municipaux.

Votre engagement, votre dévouement et votre professionnalisme ont été des atouts inestimables pour notre équipe et pour notre commune. Grâce à votre travail acharné et à votre détermination, nous avons pu mener à bien de nombreux projets qui ont eu un impact significatif sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Nous avons su avancer main dans la main, relever des défis ensemble et apporter des améliorations notables à notre territoire.

Ces six années ont été riches en échanges, en débats constructifs et en collaborations fructueuses. Je suis particulièrement fier de ce que nous avons accompli ensemble, et je tiens à souligner la cohésion et l'esprit d'équipe qui ont toujours prévalu au sein de notre conseil municipal. Ces valeurs ont été notre force, et elles ont permis de créer un climat de confiance et d'entraide, indispensable à notre réussite collective.

Alors que nous nous apprêtons à tourner la page de ce mandat, je vous invite à réfléchir aux valeurs et aux principes qui ont guidé notre action collective tout au long de ces années. Chaque décision que nous avons prise a été motivée par un seul objectif : le bien-être de nos concitoyens. C'est cet engagement envers notre communauté qui a toujours été notre boussole.

Enfin, je vous remercie encore pour votre engagement, votre confiance et votre amitié. Je suis convaincu que les efforts et la passion que chacun d'entre vous a investis au service de notre commune laisseront une empreinte durable et contribueront à son épanouissement.

Merci à tous pour ces belles années de collaboration et pour les souvenirs que nous avons partagés.

Passons maintenant à l'ordre du jour de ce dernier conseil municipal. Merci à tous.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Isabelle GIL comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025.

3. Compte rendu des réunions et commissions

- ✓ Commission santé, social et solidarités du 9 décembre
Les projets communs Kalivi et Conférence des financeurs seniors ont permis de percevoir 25K€ de subvention, déclinés en différentes activités telles que des séances d'aquagym, des ateliers nutrition et culinaires, des ateliers mémoire et d'écriture. Fin d'année 2025 marquée par un séjour culinaire à Marseille pour 12 seniors.
Il n'y a pas d'appel à projets en 2026 pour le moment. Des animations seniors ont eu lieu dernièrement, comme la révision du Code de la route, un repas partagé à Bulle de Vie, des ateliers créatifs, d'art floral, des sorties au restaurant avec activité culturelle, au musée des Ursulines, bowling, une sortie intergénérationnelle. Un atelier cuisine surprise aussi. Il y a en projet de faire des sorties vélos. Toutes ces animations rejoignent l'objectif du centre social, qui est « l'aller vers ». Une remise de don à la Ligue contre le Cancer a été fait pour 682€ à l'occasion d'octobre rose. Ce sont des dons pour la Recherche.
- ✓ Commission d'appel d'offres du 11 décembre
Réunion de manière informelle pour l'aménagement sous restaurant scolaire. 3 entreprises ont répondu pour les menuiseries. C'est l'entreprise Rollet qui a été jugée la mieux-disante.
- ✓ Commission d'appel d'offres du 21 janvier. Le Maire renvoie au point n°5 de l'ordre du jour du Conseil pour la Gendarmerie. Concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme : le cabinet JD Urbanisme a été retenu, un bureau d'étude de l'Arbresle. Il y avait 7 candidats.

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

4. Modification du règlement intérieur du centre de loisirs et des mercredis

Rapporteur : Sandrine JAILLOUX

Pour des questions d'organisation au centre de loisirs, Sandrine JAILLOUX explique que la commune demandait jusqu'à maintenant une priorité aux familles inscrivant leurs enfants 3 jours minimum. L'article 3 du règlement consacré aux modalités d'inscription propose dorénavant 2 phases, une première avec 4 et 5 jours et une seconde entre 1 et 3.

Cela va dans le sens de la remarque de la CAF en vue de l'obtention du label « loisirs qualité + ».

Elle rappelle également qu'il y a plusieurs phases d'inscription qui concernent tout d'abord les chapellois, puis les communes conventionnées et enfin les extérieurs.

Pierre-Yves PERRACHON demandent qui sont les communes conventionnées. Ce sont celles qui participent financièrement à travers la signature d'une convention avec La Chapelle.

Brigitte GUILLAUME demande si Romanèche fait toujours partie de ces communes. Sandrine JAILLOUX répond que ce n'est plus le cas depuis que Romanèche a son propre centre de loisirs. Mais ça arrive encore à La Chapelle d'accueillir quelques romanéchois.

Le Maire souligne le très bon travail de nos services en vue de l'obtention du label, qui va permettre à la commune de percevoir 23 000€ supplémentaires.

Toutes les communes sont bien loin d'atteindre les 7 objectifs de la CAF et n'obtiendront pas le label.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.551-1 définissant les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation,

Vu le projet de modification de règlement intérieur du centre de loisirs figurant en annexe, notamment son article 3 définissant les conditions d'inscription,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement intérieur dans le cadre du label « loisirs qualité + » afin de garantir l'accessibilité à toutes les familles, notamment,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- MODIFIE le règlement intérieur du centre de loisirs tel que proposé en annexe de la présente délibération,
- ADOPTE ledit règlement,

- AUTORISE le Maire à signer le règlement intérieur du centre de loisirs intégrant les modifications de l'article 3.

5. Attribution du marché extension de la Gendarmerie et création de 4 logements

Rapporteur : Hervé CARREAU

Le Maire précise que le montant total des travaux à attribuer s'élève à 639 967,36€ H.T., alors qu'il était estimé à 700 000€ H.T.

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°11/2025 en date du 3 février 2025 portant désignation du maître d'œuvre pour les travaux de la Gendarmerie,
Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 19 décembre 2025,
Vu les 62 plis reçus,
Vu le rapport d'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 janvier 2026,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE le marché d'extension de la Gendarmerie et création de logements aux entreprises suivantes :

Lot 1 VRD espaces verts : entreprise SAS SIVIGNON TP pour un montant de 79 602,40€ H.T.

Lot 2 démolition, fondation, gros œuvre : entreprise BRAGIGAND pour un montant de 165 797,83€ H.T.

Lot 3 charpente bois, couverture, zinguerie : entreprise BOURDON CONSTRUCTION pour un montant de 63 818€ H.T.

Lot 4 menuiseries extérieures métalliques, serrurerie : entreprise SAM pour un montant de 26 918,50€ H.T.

Lot 5 menuiseries extérieures PVC : entreprise SAM pour un montant de 31 998,30€ H.T.

Lot 6 plâtrerie, faux plafonds, peinture : entreprise PACHECO pour un montant de 58 455,21€ H.T.

Lot 7 menuiseries intérieures bois : entreprise AUDUC MAROT pour un montant de 29 574,77€ H.T.

Lot 8 carrelage, faïences, chape : entreprise TACHIN pour un montant de 26 000€ H.T.

Lot 9 revêtements de sols souples : entreprise SAS GENAUDY pour un montant de 4 000€ H.T.

Lot 10 enduit de façades : entreprise RAM'ISO pour un montant de 24 302,35€ H.T.

Lot 11 électricité CFO CFA : entreprise DUCLUT pour un montant de 32 000€ H.T.

Lot 12 chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires : entreprise ENGO pour un montant de 97 500€ H.T.

APPROUVE les termes du marché à intervenir ;

AUTORISE le Maire à lancer le marché et signer toutes pièces utiles en la matière ;

PRECISE l'imputation de la dépense au budget principal de la commune.

6. Subvention d'investissement DETR 2026 : extension de la Gendarmerie et création de 4 logements

Rapporteur : Hervé CARREAU

Pierre-Yves PERRACHON demande si l'autofinancement de la commune est supporté par les loyers payés par la Gendarmerie. Le Maire lui répond par l'affirmative.

Il précise également au Conseil que la DETR va être de plus en plus difficile à obtenir ces prochaines années.

Cette année, il a bon espoir car peu de communes étaient prêtes à déposer un dossier de demande avant le 15 janvier. La fin du mandat doit expliquer cela.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°39/2022 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités, dont les demandes de subventions et financements ;

Vu le projet pour la Gendarmerie qui consiste en l'extension des locaux de service et techniques, par la création d'un bureau supplémentaire d'une surface d'environ 20 m², et la création d'un bâtiment de logements, comprenant quatre logements, dont un hébergement destiné aux gendarmes adjoints volontaires, pour une surface totale créée de 294 m². ;

Vu l'appel à projets commun DETR / DSIL 2026 ;

Considérant que ce projet sera inscrit au budget primitif de la commune,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE le projet ;
- ARRÊTE les modalités de financement ;
- SOLLICITE l'Etat pour une aide à hauteur de 40% du montant de la dépense subventionnable fixée à 566 101€ H.T., soit 226 440€ ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Sources	Montant
Coût de l'opération	806 760€ H.T.
Dépense subventionnable DETR	566 101€ H.T.
Etat - DETR ou DSIL	226 440€
Ministère de l'Intérieur	145 000€
Département	75 000€
Commune	360 320€
TOTAL GENERAL	806 760€

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération

7. Subvention d'investissement DETR 2026 : rénovation énergétique de l'école élémentaire Nelson Mandela, bâtiment ancien phase 1

Rapporteur : Hervé CARREAU

Brigitte GUILLAUME demande quel cabinet a fait l'étude thermique. Il s'agit de WBI à Pruzilly, répond le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°39/2022 du Conseil Municipal en date du 7 juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités, dont les demandes de subventions et financements ;

Vu le projet pour l'école élémentaire Nelson Mandela qui consiste pour son bâtiment ancien en l'isolation par l'extérieur de l'ensemble, remplacement des huisseries côté Nord-Ouest et isolation des plafonds des salles du premier étage ;

Vu l'appel à projets commun DETR / DSIL 2026 ;

Considérant que ce projet sera inscrit au budget primitif de la commune,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE le projet ;
- ARRÊTE les modalités de financement ;
- SOLLICITE l'Etat pour une aide à hauteur de 40% du montant de la dépense subventionnable fixée à 208 783,04€ H.T., soit 83 513,20€ ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Sources	Montant
Coût de l'opération	208 783,04€ H.T.
Dépense subventionnable DETR	208 783,04€ H.T.
Etat - DETR ou DSIL	83 513,20€
Commune	125 269,80€
TOTAL GENERAL	208 783,04€

- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération

8. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Hervé CARREAU

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

N°37/2025 : fixation du montant de la RODP (redevance pour occupation du domaine public) Orange 2025

9. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Statistiques état civil 2025 : 13 mariages, en net ralentissement par rapport aux années précédentes, 12 PACS, 47 décès pour 29 naissances,

- Statistiques urbanisme 2025 : 16 permis de construire déposés, et 134 déclarations préalables.
- Statistiques DR cartes d'identité, passeports 2025 : 852 demandes de cartes d'identité ont été traitées dont 36% sont chapellois. 32% du Rhône. Pour les passeports, 414 demandes dont 30% de chapellois, 33% du Rhône. Cela représente près de 1300 pièces d'identité traitées sur l'année.
- Statistiques du SDIS, pour l'année 2024 en Saône-et-Loire : 4 754 811 interventions sur l'année, dont 234 702 pour les incendies, 4 119 994 de secours d'urgence aux personnes, 303781 pour les accidents de circulation. Il y a 1 intervention toutes les 6.6 secondes dans le 71, soit 13 027 par jour.
- Les pompes du souterrain SNCF ont rendu l'âme, ce qui explique les inondations des dernières semaines. Après recherche, il s'avère qu'une convention signée en 1992 avec la SNCF précise que c'est à la commune de les prendre en charge. La commune a travaillé sur les débits de pompes, ce qui a permis de les remplacer par des pompes moins puissantes et moins onéreuses, pour le même résultat.
- Le Maire remercie les conseillers pour la distribution du dernier bulletin municipal.
- Information sur la signature d'une convention avec le collège et la mairie pour l'utilisation du parking des bus les week-ends lors des grandes manifestations qui se déroulent dans la commune.
- 237 sapins ont été emmenés à la déchetterie cette année dans le cadre de l'opération « collecte des sapins » de MBA.
- Le Maire relaie les remerciements du Basket pour l'aide de la commune apportée à l'occasion de la semaine du harcèlement.
- Le Maire transmet les vœux du Préfet de Saône-et-Loire aux conseillers municipaux
- Transmission de l'invitation à la présentation du 2^e roman de Jean ALBERTI le samedi 7 mars à la bibliothèque de 9h30 à 12h
- Rendez-vous demain matin avec Mme GIROUD, Directrice du Bocage, pour un problème de livraison au sein de son établissement qui bloque la rue.

10. **Tour de table**

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX

- Bilan 2025 de France Services : il y a eu un total de 950 accompagnements représentant 901 personnes différentes, dont 38,8% de primo-usagers. Les sujets les plus évoqués sont les dossiers de retraite, les immatriculations et l'imposition.
- Compte-rendu CVS du Bocage du 16 janvier : hausse des tarifs du prix de séjour de 1.5% en 2026 pour les nouveaux résidents. Elle évoque les projets, à savoir des vestiaires pour le personnel, le renouvellement de chariots de soins motorisés et des tenues pour le personnel, l'acquisition de 2 véhicules pour le relayage, du mobilier pour la salle à manger. En termes de moyens humains en 2026, budget prévu à hauteur de 50,4 ETP, et reste 5 ETP à pourvoir, ce qui porte le nombre de salariés à 70 salariés au Bocage. Un travail sur une nouvelle maquette d'organisation est

l'objectif 2026. A noter 14% de taux d'absentéisme. Au point de vue financier, il y a un bénéfice net de 230K€ pour 2023. Un point qualité, avec un changement de prestataire au niveau restauration, toujours en déficit de chefs cuisinier. D'où un problème de suivi et de qualité. Il manque un chef dédié. Le 8 janvier, a eu lieu la réception du nouvel ascenseur. Il y a eu 2 licenciements pour faute au sein de l'établissement qui prend très à cœur la qualité des soins apportés aux résidents. Travail aussi à venir sur le nouveau contrat de séjour. La Directrice a remercié les Amis du bocage pour leur présence et actions au quotidien. La Compassion, au niveau national, engage une politique de lutte contre l'absentéisme. Enfin, un exercice incendie a eu lieu en décembre.

- Brigitte GUILLAUME demande combien de personnel a manqué : Séverine GUILLOUX répond qu'il a fallu recruter autant que de personnes licenciées.

DIDIER PIN

- Bilan « tri des déchets » positif pour le marché de Noël 2025. Il donne lecture du message de MBA au sujet du tri des déchets car la commune s'engage tous les ans dans une démarche qualité, ce qui lui évite de payer une prestation de MBA pour la mise à disposition des moyens de collecte. Plus globalement, il ressort de l'organisation du marché de Noël une grande satisfaction de la part des 68 exposants. L'implantation est également appréciée, et la commune n'a que des échos positifs de la manifestation, à La Chapelle et en dehors.
- Le jobdating 2026 en partenariat avec France Travail et Bulle de Vie se déroulera le 2 avril aux Colonnes, plus tôt que d'habitude dans l'année, car la période est jugée plus propice par les professionnels. Les invitations vont être prochainement lancées.
- Marché dominical : la fromagère va arrêter son activité mais elle a trouvé une remplaçante. Un poissonnier va prochainement arriver également.
- Marché nocturne : lancement des pré-inscriptions prochainement.

STEPHANIE ARQUÉ

- Transmission de ses remerciements aux conseillers pour l'organisation du marché de Noël et la distribution du dernier bulletin municipal.
- Statistiques 2025 service communication : Tout d'abord Facebook avec 1765 followers, +197 par rapport à l'année précédente, avec 708300 vues en 2025 et top 3 des publications consacrées aux fêtes de fin d'année, à la fresque de l'école maternelle et à la visite de fin d'année dans les écoles. Instagram : 305 followers (+136 depuis l'an dernier). Top 3 des publications : drame des Journets, rentrée scolaire et la cérémonie du 14 juillet. Application « La Chapelle en Poche » : 2977 téléchargements depuis sa création (+241 en 1 an). Elle a permis le dépôt de 418 signalements transmis aux services municipaux. Les 3 rubriques les plus consultées sont les actualités, l'agenda et les emplois. Site internet : 35225 visites en 2025
- AG du Tennis le 5 décembre : Bureau composé de 8 personnes, ont 2 éducateurs diplômés d'Etat, 120 licenciés dont 60 adultes. Résultat déficitaire de 7500€, c'était prévu car lié à un report des dépenses. Les manifestations fonctionnent bien, comme le tournoi séniors, les ventes de repas au marché de Noël, la vente de plats cuisinés

toute l'année, l'organisation de stages aux vacances scolaires. Ils remercient la mairie de leur soutien. Les finances sont prévues à l'équilibre cette année.

- AG de l'ANACR le 10 janvier 2026 avec la présence de la Secrétaire Générale départementale. 1 minute de silence a été observée pour Mme CHAUVET décédée en 2025. Lecture du rapport d'activité de l'ANACR par Stéphanie ARQUÉ qui évoque l'instabilité dans le Monde actuellement. Monsieur Guéritaine remercie la commune pour sa participation récente aux travaux du CCJ et le projet de nettoyage au Printemps du monument des Journets. L'ANACR finance une partie des voyages du collège. Cette année, 4 classes de 3^e sont parties. Le rapport financier est positif.
- AG de la Pêche le 1^{er} février : 24 personnes étaient présentes où ont été évoquées les manifestations, à savoir l'alvinage le 6 mars, 7 mars le nettoyage de la Mauvaise, ouverture de la pêche le 14 mars, la truite arc-en-ciel pourra être pêchée toute l'année. Solde négatif de 2100€ au niveau financier. Leur actif se monte à 19K€.
- La mairie a rencontré il y a 15 jours la Présidente des conscrits de la classe en 6 pour l'organisation.

A l'occasion de ce dernier Conseil du mandat, Bernard GONNET remercie publiquement le Maire du parcours que l'équipe municipale a accompli pendant les 6 dernières années. La Maire a su fédérer un très beau groupe qui a été associé à tous les projets. *Notre cohésion a fait notre force.*

Brigitte GUILLAUME informe les conseillers qu'il fait froid à l'église. Elle y a remarqué des vitraux cassés. Le système de chauffage n'est certainement pas adapté, rappelle le Maire. Ce dernier a été plus surpris que la qualité de la sonorisation. Le prochain Conseil Municipal devra se saisir de ces questions.

Philippe LOURENCO remercie la réactivité des agents municipaux de la voirie suite à son signalement. Leur intervention a été rapide.

Pierre-Yves PERRACHON remercie également les services de leur réactivité à la suite des coulées de terre observées sur la route aux Paquelets après les fortes pluies.

Il évoque ensuite l'accident récent au rond-point de la Ferté. Le Maire rappelle que la vitesse et la chaussée glissante sont en cause, pas le fait que le rond-point soit dangereux. Depuis les travaux, il n'y a quasiment plus d'accidents. Le Maire en a toutefois parlé au Département pour encore réduire la vitesse côté Juliéas.

Bernard PETIT, qui bénéficie du pouvoir de Martine CHAMPALE ce soir, lit un message qu'elle a écrit aux conseillers où elle remercie chaleureusement tout le monde des témoignages de soutien qu'elle a reçus à l'occasion de la disparition de sa mère. Elle remercie aussi le Maire et son équipe pour ces 6 années de mandat, synonyme de *découvertes enrichissantes.*

Jean-Emmanuel SCOTTO, pour qui c'est le dernier Conseil ce soir, a passé 6 années très enrichissantes. Ca a été l'occasion pour lui de *beaucoup de découvertes, plein de rencontres, des moments très forts.* Son rôle au sein du CCAS lui a beaucoup plu. Il adresse

beaucoup de remerciements et évoque *le geste fédérateur du Maire, de main tendue*, pour un but commun, remercie chaleureusement tous les conseillers.

Fabienne GAUTREAU remercie tout le monde ici présent pour ces 6 années incroyables.

Séverine FALCOTET décrit un climat de sérénité lors de mandat, favorisant les échanges, l'ouverture aux autres, et un enrichissement personnel avec sa participation aux travaux du CCJ. Elle remercie le Maire et son Conseil pour cette belle collaboration, pour l'investissement personnel du Maire dans la commune et MBA.

Guillaume BOUCHACOURT évoque une sollicitation de la part d'un administré sur les questions sanitaires, en particulier celle du moustique tigre. Certes, la réunion publique organisée par la commune a été très appréciée, mais quelle suite à donner ? il évoque une zone aux Bouttières pleine d'eau l'été favorable au développement des moustiques.

Une réunion avec MBA et l'EPTB Saône-Doubs (Syndicat de rivière) a eu lieu récemment pour la recherche de solutions en fonction des compétences de chacun. Les zones humides sont obligatoires, il faut le savoir et le Maire rappelle que tout le monde doit jouer le jeu pour limiter les eaux stagnantes. La mairie a mis des nichoirs dans la commune pour attirer les prédateurs des moustiques, limité l'eau stagnante au cimetière en fournissant du sable pour remplir les coupelles d'eau. Il faut continuer à travailler sur le sujet.

Franck BARRET évoque le bief ensablé de la Saône jusqu'aux Bouttières à l'origine de difficultés. Et quid de l'évacuation et du traitement de ces sédiments puisqu'ils sont pollués, a-t-on découvert.

Sandrine JAILLOUX a assisté lundi à une réunion au théâtre de Mâcon, qui depuis 4 ans, développe ses activités « hors-les-murs ». 32 communes sur les 39 de MBA ont accueilli des projets du théâtre et de la création artistique, selon le bilan qui a été dressé. Le théâtre a remercié la commune de la confiance accordée.

Elle informe également d'une animation famille à Bulle De Vie le 12 février avec une soirée ciné-pizza. Par ailleurs, compte-tenu du calendrier, le centre de loisirs sera fermé le lundi 13 juillet. Elle remercie également les associations qui ont organisé la semaine sur le harcèlement. La conférence qui s'est déroulée le jeudi soir avec Emmanuelle Piquet a réuni beaucoup de monde et elle souligne le travail important effectué par les associations qui ont travaillé ensemble. Le stage ski organisé par le service enfance est complet. Le budget prévisionnel est de 23K€ et le reste à charge de 5K€ pour la commune. 30 enfants sont concernés et permettent de rendre accessible cette pratique grâce aux tarifs votés par la commune. Une action menée à Bulle De Vie avec la réalisation (en intergénérationnel) de cartes de vœux à destination des résidents du Bocage. Belle initiative et réussite. Remerciements également à nos services techniques pour leur intervention pendant l'épisode neigeux. La commune était très bien dégagée. Elle remercie enfin tous les conseillers pour les très bons liens tissés entre tous pendant 6 ans, y compris avec l'opposition. *Merci à tous pour votre engagement, en particulier Bernard GONNET et Séverine FALCOTET pour le CCJ.*

Franck BARRET informe les conseillers que la commune a l'opportunité d'acquérir une cuve de 15m³ pour récupérer l'eau pour arroser aux services techniques, dans le but de limiter la consommation en eau. La cuve en question est très propre, il n'y a pas de dépollution à envisager.

Il exprime enfin toute sa gratitude envers les conseillers municipaux pour le travail effectué au cours de ce mandat très enrichissant : *ça a été un mandat d'échanges, avec de très belles commissions, très constructives. Un mandat passionnant.* Il remercie le Maire pour son investissement total, il a tout son soutien et son encouragement. Un grand merci au nom de tous.

Le Maire clôt la séance en remerciant tous les conseillers pour tous leurs témoignages.

Fin de la séance 20h59



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
01/2026	Désignation du secrétaire de séance
02/2026	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1 ^{er} décembre 2025
03/2026	Modification du règlement intérieur du centre de loisirs et des mercredis
04/2026	Attribution du marché extension de la Gendarmerie et création de 4 logements
05/2026	Subvention d'investissement DETR 2026 : extension de la Gendarmerie et création de 4 logements
06/2026	Subvention d'investissement DETR 2026 : rénovation énergétique de l'école élémentaire Nelson Mandela, bâtiment ancien phase 1

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 FEVRIER 2026

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
JOSEPH Alain	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	
CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	Pouvoir à Bernard PETIT
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	Pouvoir à Jean-Emmanuel SCOTTO
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
<u>GIL Isabelle</u>	Conseillère municipale	
GIRARDIN Sylvie	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	

